

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL des 17 et 26 janvier 2023

Les représentants de la CFTC ont siégé au CSAL du 17 janvier 2023 consacré au Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM). Ils ont boycotté le CSAL consacré aux suppressions d'emplois mais ont siégé à sa reconvocation parce **qu'ils sont élus pour vous représenter**.

La politique de la chaise vide n'est pas dans l'ADN de la CFTC.

Suppressions d'emplois 2023

Cette année, la baisse du chiffre des suppressions d'emplois présente la particularité d'impacter uniquement les directions territoriales. Cependant, il ne faut pas se fier aux apparences. **En effet, notre direction voit sa contribution augmenter de 21 % par rapport à l'exercice emplois 2022 passant de 14 à 17 suppressions d'emplois.**

Cette année, la déclinaison des suppressions d'emplois permet de dessiner une carte des services à deux vitesses : les services de la centrale, du SCN et de la DNS non seulement sont épargnés de toute suppression d'emploi mais se trouvent dotés d'emplois nouveaux (536). Le nouveau COM est à l'origine de ces transferts internes. En revanche, les DRFIP et DDFIP supportent l'intégralité de la facture emplois soit 1 359 emplois.

*Pour mémoire, les suppressions d'emplois à la DGFIP ont été en 2022 de **1 600 ETP** (équivalent temps plein).*

En 2023, le chiffre net des suppressions d'emplois a été annoncé de 850 mais celui-ci est faussé car, compte tenu des créations de poste dans des structures jugées prioritaires, le **réseau va à lui seul supporter la facture de suppressions de 1359 emplois pour 2023.**

Suite à la présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), la direction a annoncé aux organisations syndicales que les suppressions nettes d'emplois seraient de 450 pour 2024, puis aucune en 2025 (sans tenir compte des transferts d'emplois) pour s'établir à 850 par an à partir de 2026.

La DRFIP Loiret doit contribuer cette année pour **un total de 17 suppressions nettes d'emplois (7 créations et 24 suppressions)**.

Les suppressions d'emplois de la DRFIP du Loiret ont pour particularité d'impacter majoritairement la filière fiscale d'une part, et d'être focalisée sur la suppression des cadres C de notre direction.

Localisation des 24 suppressions d'emplois :

2 cadres A+ (1 IDIV au SIE Loiret Est et 1 au SIP de Montargis)

2 cadres A (1 au PCE Orléans et 1 au pôle juridictionnel de la Direction)

3 cadres B (PCR, SIE Loiret Est et SIE Loiret Ouest)

17 cadres C (4 EDR, 1 SIP de Gien, 1 SIP Pithiviers, 1 SIP de Montargis, 3 SIP Orléans Coligny, 1 SIP Orléans La Source, 1 SDIF, 1 SPFE PF-Montargis, 1 Paierie, 1 SGC Meung/Loire, 1 SGC Pithiviers et 1 SFACT).

La CFTC a voté une nouvelle fois **CONTRE** ces suppressions d'emplois.

Vos élus CFTC ont souligné que la DGFIP a pris en charge et prend en charge de nouvelles missions : la gestion de taxes en provenance de la DGDDI ou bien la gestion de nouvelles aides liées à la crise énergétique après le fonds de solidarité par exemple. De nombreux services se trouvent en sous-effectif ou bien ne peuvent mener à bien l'ensemble de leurs missions qu'ils doivent prioriser au mieux. Par ailleurs, tous les services en charge de la gestion des particuliers et des professionnels SIP et SIE se trouvent ponctionnés sans exception.

Par ailleurs, il reste encore des emplois non pourvus à l'issue de cet « exercice emplois », preuve du manque d'attractivité des métiers de la DGFIP d'une part et de certains territoires d'autre part.

Il conviendrait d'anticiper les départs à la retraite des 5 prochaines années qui seront nombreux et prévoir le recrutement de nouveaux agents en conséquence.

L'intelligence artificielle nous est présentée comme la solution à nos problèmes ne saurait se substituer à un agent capable d'analyser une situation et proposer une solution adaptée.

Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens

M. Salaün a présenté aux organisations le COM qui résulte de la démarche participative du « remue-méninges ». Le COM a été présenté aux agents qui le souhaitaient dans le cadre d'un webinaire le 23 janvier 2023.

Le COM acte la fin du NRP et devrait permettre d'espérer une pause après les vagues de restructuration / suppression dans nos services.

Le projet de COM qui nous a été présenté ne fait pas état d'une synthèse des demandes des agents classées en fonction de leur récurrence au regard des transmissions des conclusions du « grand remue-méninges ». En effet, cela aurait permis de savoir si les aspirations des agents transmises à la direction générale se trouvent en adéquation avec le projet de COM présenté.

**Secrétaire départementale : Sylvie SAMAT Division des professionnels et du contrôle
Coligny P1**

E-mail : cftc.dr45@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

La CFTC DGFIP émet cependant des doutes sur la présentation du projet de contrat d'objectif et de moyens. En effet, le COM se décline en 7 axes autour de 2 thèmes que sont les missions d'une part et les fonctions transverses d'autre part. Il convient de remarquer que l'accompagnement des agents est l'avant dernier axe du COM. Cependant dans cet axe, aucune projection sur les suppressions d'emplois, entre les services centraux et le réseau, prévues sur la durée du COM n'est évoquée et son impact sur les missions n'est pas envisagé.

La CFTC DGFIP Loiret estime que la richesse de la DGFIP réside dans ses agents et leurs capacités d'adaptation aux aléas et à de nouvelles missions mises en place dans l'urgence.

Pour la CFTC DGFIP Loiret, le premier axe du COM aurait dû être consacré aux agents qui sont appelés à réaliser les missions redéfinies.

Ponts naturels 2023

La DRFIP Loiret a décidé des ponts naturels 2023 qui sont :

- le vendredi **19 mai 2023**
- le lundi **14 août 2023**

Sécurité des agents :

La **CFTC DGFIP Loiret** a alerté la direction, lors du CTL du 22-11-2022, sur la sécurisation de l'accès du parking du Centre des Finances Publiques de Gien. En effet, celui-ci est régulièrement occupé par des personnes extérieures aux services qui ont régulièrement des attitudes menaçantes envers les agents et le personnel de ménage le soir qui ferme le portail d'accès. Lors du CSAL du 17-01-2023, la CFTC a demandé quelles étaient les avancées en matière de sécurité du CDFIP de Gien. En l'absence de solution concrètes, M SALAUN a alors pris le dossier en charge.

Il a indiqué que l'objectif est l'installation d'une barrière automatique afin de permettre l'accès uniquement au personnel mais des travaux d'étanchéité du revêtement du parking devant intervenir, une solution provisoire a été décidée soit l'installation d'une chaîne. **Cette solution provisoire permet dès à présent d'assurer la sécurité des agents qui doit rester une priorité.**

L'attractivité en question

- La CFTC DGFIP Loiret a, une nouvelle fois demandé si un prochain chef du SGC de Montargis allait être nommé. Bien que le SGC de Montargis soit un poste de catégorie C1, aucun candidat n'a postulé. Une nouvelle fiche de poste a donc été publiée.
- En ce qui concerne le pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) Loiret sans chef de service depuis le 01/01/2023 suite au départ de M. MARTIN, la direction a évoqué qu'« recrutement en local » serait en cours...

LA CFTC DGFIP Loiret vous informe...

1. La nomination d'un(e) **DRFIP du Loiret** serait imminente. La CFTC DGFIP Loiret lui présentera les dossiers qu'elle défend (conditions de vie au travail, reconnaissance des agents...) et les solutions qui peuvent être envisagées
2. La CFTC DGFIP Loiret attire votre attention sur la prochaine **campagne d'entretiens professionnels** et est à vos côtés pour préparer votre entretien professionnel. N'hésitez pas à nous contacter !
3. La mise en place de la **Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP)**. Au 01/01/2023, la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables a été abrogée au profit de la RGP. Au cours du dernier CTL du 22/11/2022, la CFTC DGFIP Loiret a demandé des précisions sur la déclinaison de la RGP pour les agents dans la mesure où, dans ce cadre, celui qui commet la faute est sanctionné. **La CFTC est dans l'attente de précisions en la matière même si M. SALAÜN a tenu des propos rassurants pour l'ensemble des agents.**
4. La CFTC DGFIP Loiret vous invite à son **assemblée générale le 16 février 2023**. Si vous souhaitez y participer, merci d'envoyer un mail à stephaniemounier@gmail.com
5. La CFTC DGFIP Loiret vous représente dans les instances suivantes :
 - CSAL et Formations spécialisées : Joseph SURAND (SGC de Gien) et Stéphanie MOUNIER (Montargis). Sylvie SAMAT (division des professionnels et du contrôle - Orléans Coligny) et Guillaume Rivière (PCE - antenne de Montargis).
 - CDAS (comité départemental d'action sociale) Stéphanie MOUNIER (Montargis) et Anabelle GARDETTE (SGC de Montargis).

Vos représentants sont élus, siègent et vous représentent dans ces instances. Contactez les !

Secrétaire départementale : Sylvie SAMAT Division des professionnels et du contrôle
Coligny P1

E-mail : cftc.dr45@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF